

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

LA TUNISIE AUX "CAFARDS"

Tunis, le 28 Mars 1901

La Tunisie aux "cafards"

Les télégrammes nous ont appris que le gateur M. Le Myre de Vilers, député de la Cochinchine, avait déposé sur le bureau de la Chambre un amendement à la loi sur les associations stipulant que cette loi ne serait pas applicable aux colonies et aux pays de protectorat.

Nous remercions cet honorable député de l'intérêt qu'il semble vouloir nous porter mais nous ne voulons pas du cadeau qu'il veut nous faire et espérons que la Chambre des députés ne fera pas une exception en notre faveur.

Ce n'est pas que la Tunisie regorge autrement de porte-soutane, que la loi en discussion vise, mais ceux qui seraient chassés de France par la dite loi auraient très probablement des velléités de vouloir venir s'installer en Tunisie, à deux pas de la Métropole, où le bigotisme, mal importé par le calotin Millet qui ne manquait jamais d'assister à une inauguration de chapelle et d'en servir de parrain, a passé aujourd'hui à l'état endémique.

Qu'on ne vienne pas nous soutenir le contraire car nous pourrions répondre victorieusement.

Le dimanche ou dans la semaine pour n'importe quelle cérémonie du culte catholique on n'a qu'à aller s'asseoir au café de Tunis sur le coup de huit heures du matin jusqu'au moment de prendre son Oxygénée Cusenier, si l'on ne voit pas défiler sous les porches de l'église toute l'aristocratie du fonctionnarisme, l'armée au grand complet et quelques familles de colons ou de commerçants — le petit nombre et toujours les mêmes — que le diable nous emporte.

C'est parmi nos budgétivores civils ou militaires que le cléricalisme recrute ses principaux et meilleurs adhérents.

Alors que le gouvernement de Waldeck-Rousseau pourchasse, en France, toute la séquelle de propres à rien ou plutôt de bons à rien puisqu'ils ont fait vœu de... chasteté, alors que le gouvernement de défense républicaine ferme les portes des administrations à ceux qui ont fait leurs études dans des pensionnats religieux, nos fonctionnaires et nos officiers

affectent de professer des idées cléricales qu'ils n'ont peut-être pas, l'hypocrisie religieuse étant un mal inhérent aux colonies.

Si M. Benoit n'était ici en intérim, de passage, comme un oiseau sur la branche, nous aurions agité cette question et nous lui aurions demandé comment, lui, fonctionnaire nommé par le gouvernement de défense républicaine qui est au pouvoir n'essayait pas de réagir contre des tendances cléricales qui vont à l'encontre des idées du gouvernement.

Mais il boucle, déjà, dit-on, sa valise et s'apprête à prendre prochainement le paquebot.

Que la terre de Tunisie lui soit légère. Son passage à la Résidence ne laissera aucune trace pour la bonne raison qu'il n'aura attaché son nom à aucune réforme si insignifiante soit-elle, pas même donné un coup de gouvernail dans un sens démocratique et libéral en recevant le 1^{er} janvier, à la Résidence, la Colonie française conduite par ses élus.

Em. LACROIX.

Le danger de l'invasion sicilienne en Tunisie fait verser des flots et des flots d'encre depuis l'interpellation Berthelot.

Tout le monde cherche le remède et tout le monde préconise le peuplement français de la Régence.

Nous sommes absolument de cet avis mais avant d'engager nos compatriotes à venir planter des choux en Tunisie il faut savoir si ceux qui y sont mangent tous les jours à leur faim.

Nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant le contraire.

Végéter pour végéter, il vaut donc mieux végéter en France, dans son pays, au milieu de ses siens, que de venir crever de misère ici.

L'ouvrier français est plus mal payé que dans la Métropole et certaines administrations, c'est triste à avouer, comme le génie, notamment, ne font aucune différence entre le français et le macaronique sicilien qu'elles préfèrent.

Le jour où, en Sicile, on saura qu'il n'y a plus de travail pour les compatriotes de Crispi, dans les chantiers gouvernementaux ou chez les colons français, car cela est pénible à le dire, les colons français emploient beaucoup la main-d'œuvre sicilienne, on verra l'invasion sicilienne s'arrêter nette et ceux qui sont ici reprendre le chemin de leur

Alors on pourra tâcher que nos campagnes de France se dépeuplent au profit de la Tunisie et non de la République Argentine ou du Brésil en offrant *gratis* à chaque colon 40 ou 50 hectares de terre. C'est un courant à changer. On y parviendra si, aux concessions de terres, on ajoute quelques faveurs. Nos nationaux ont le droit d'être mieux traités que les étrangers. Quand ils auront semé, il faudra ouvrir des débouchés à leurs récoltes, il faudra leur réserver les emplois et leur donner la préférence partout.

Ainsi, la Régence deviendra française, et on ne pourra plus nous reprocher d'y travailler pour le roi... d'Italie.

ŒUVRE D'ASSAINISSEMENT

L'hôtel Benoit a reçu, samedi, notification d'avoir à faire décamper dans un délai de huitaine toutes les femmes qui logeaient dans ce garni et surtout défense expresse de louer des chambres à l'heure, on devine pourquoi faire.

C'était la ruine !

En présence de ce coup de mesure Madame Benoit est, dit-on, décidée à aller ailleurs exploiter son lucratif métier.

Mais la mesure prise contre Madame Benoit doit lui être d'autant plus sensible que des journalistes lui avaient assuré qu'elle n'avait rien à craindre de la police et pouvait dormir tranquille sur ses deux oreilles.

Nous félicitons M. Léal de cette œuvre d'assainissement public mais la maison Benoit n'est pas la seule qui doit attirer son attention. D'autres qui reçoivent des jeunes filles mineures doivent être fermées et leurs tenanciers déferés à la correctionnelle pour excitation de mineures à la débauche.

Et ce sera justice, comme on dit dans les grimoires du palais où souvent elle est absente.

Les Spéculateurs !

La spéculation et le prêt sont deux opérations auxquelles se livrent volontiers la plupart des hauts fonctionnaires tunisiens. Tous les invite à pratiquer ce double sport : leur situation, qui les met au courant des bonnes occasions à saisir, et leurs traitements élevés sur lesquels il leur est facile d'économiser.

Un nouvel exemple de ce que nous avançons a été révélé par la déconfiture récente d'un gros entrepreneur sur lequel, dernièrement, nous avons déjà dit quelques mots.

De l'examen des livres de cet entrepreneur il en résulte qu'un fonctionnaire d'un ordre assez élevé et qui était chargé, ô comble, de le surveiller, était entraîné dans la faillite pour une trentaine de mille francs.

La découverte de ce pot aux roses a vivement impressionné le chef hiérarchique du fonctionnaire prêteur, qui s'est demandé deux choses : d'abord comment il se faisait que son subordonné qui, il y a quelques années, était venu de France en Tunisie chargé de dettes eût pu disposer d'une telle somme; en second lieu, il s'est aussi demandé avec quels fonds il avait, en outre, pu acheter des terrains de spéculation situés soit, dans la ville, soit dans la banlieue.

On ajoute qu'il aurait acquis la preuve que le prêt de trente mille francs en question ne serait qu'une

simple restitution, nous disons bien : *une restitution*, certains que nous sommes d'être compris par le haut fonctionnaire enquêteur.

Mais à quoi bon signaler ces faits assez fréquents en Tunisie ? Il y a cent à parier contre un que le fonctionnaire prêteur ne sera même pas blâmé et que, pour rattraper la perte qu'il vient de faire il exercera plus rigoureusement encore désormais sa rapacité sur ceux que son service appelle à contrôler.

M. le Résident Général est-il disposé à tolérer de pareils abus ? Est-il nécessaire de lui rappeler l'article 175 du Code, ainsi conçu :

Tout fonctionnaire, tout officier public, tout agent du gouvernement qui, soit ouvertement, soit par des actes dissimulés, soit par interposition de personnes, aura pris ou reçu quelque intérêt que ce soit dans les actes, adjudications, entreprises ou régies, dont il avait au temps de l'acte, en tout ou en partie, l'administration ou la surveillance, sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, ainsi que d'une amende.

Le nom de ce fonctionnaire modèle est dans toutes les bouches. Mais on ajoute qu'il est fortement protégé et rien ne serait plus plausible qu'au lieu de le punir on le décorât.

Tout arrive... en Tunisie.

RAPPEL A LA LOI

Toute la presse tunisienne s'est élevée contre l'habitude prise par les commissaires-priseurs de vendre des objets neufs à la salle des ventes ce qui est formellement interdit par les textes de lois qui punissent même d'amendes les délinquants.

Les rappels à l'ordre de nos confrères et les nôtres n'ont servi à rien puisque les dites ventes continuent comme par le passé : il est vrai que lorsque paraissait un article, pendant quelques jours les objets neufs disparaissaient de la salle de ventes pour réparaître lorsque le silence s'était fait autour de l'article dénonçant le fait aux chefs des commissaires-priseurs, c'est-à-dire à M. le Procureur de la République et en son absence à M. Blat, substitut, plus ancien en grade que ses collègues.

Nous ne demandons certes pas qu'on en arrive jusqu'à la correctionnelle mais nous voudrions bien qu'on rappelât un peu et une bonne fois pour toutes, à ces fonctionnaires, le respect dû aux lois,

En France, on ne permettrait pas que les commissaires-priseurs agissent comme ils le font ici et les commerçants lillois sont allés beaucoup plus loin, ils ont fait trancher par le tribunal de cette ville et la Cour d'appel de Douai une contravention à la loi de 1841 sur les ventes à cri public de marchandises qu'ils avaient fait dresser contre deux soldeurs les sieurs Ricaud et Gaquer.

Sur la poursuite de M. le Procureur de la République de Lille les sieurs Ricaud et Gaquer avaient été condamnés par jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 15 février 1901, solidairement et par

corps à cent francs d'amende, à la confiscation des marchandises saisies et à cinquante francs de dommages et intérêts, ainsi qu'au payement des procès-verbaux de constat, au profit de MM. Bal et Deraet, membres de l'Union commerciale, qui s'étaient portés parties civiles par l'organe de M^e Décaudin, avocat.

Le sieur Ricaud ayant interjeté appel du jugement, la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a examiné cette affaire dans son audience du mercredi 20 mars 1901.

Après avoir entendu le rapport de M. le conseiller Lewalle, les explications de Ricaud, la plaidoirie de M^e Paul Décaudin, avocat au barreau de Lille, représentant la partie civile, et le réquisitoire de M. l'avocat général Schuler, la cour, présidée par M. Bosquet, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Lille, en réduisant à 50 fr. la peine d'amende prononcée, les dommages-intérêts accordés à la partie civile étant maintenus intégralement.

Cet arrêt consacre définitivement le droit pour les commerçants patentés d'une ville de demander la répression des agissements délictueux au moyen desquels les débaucheurs font au commerce local une concurrence déloyale et contraire à la loi de 1841.

A plus forte raison messieurs les commissaires-priseurs sont reprehensibles de vendre des objets neufs :

Et ces ventes sont toujours le prélude de faillites car le commerçant qui envoie à la salle des ventes est bien près de la culbute.

Les commissaires-priseurs sont donc deux fois reprehensibles : d'abord ils enfreignent les lois qui leur défendent expressément de vendre des objets neufs et ensuite ils prêtent indirectement la main aux commerçants peu scrupuleux qui veulent faire de l'argent au détriment de leurs créanciers avant le dépôt de leur bilan.

Serons-nous entendu cette fois-ci.

Echos & Nouvelles

Contrairement à ce que nous espérons M. Pelletier n'engagera pas de procès contre son diffamateur ni contre celui qui a poussé ce dernier à la diffamation.

Nous regrettons la détermination prise par le vice-président de la Chambre d'Agriculture, c'était la seule marche à suivre pour débarrasser la Tunisie de fonctionnaires nuisibles et parfaitement incapables.

Madame Benoit de Meckel a fait annoncer qu'elle recevait mercredi pour la dernière fois.

Le départ de M. Benoit serait donc plus proche qu'on nous l'a affirmé.

Nous avons annoncé que tous les patrons carriers, à la suite de la condamnation à trois mois d'emprisonnement et cinq cents francs

d'amende, prononcée contre trois
d'entr'eux pour détention de pou-
dre de contrebande s'étaient mis en
grève et que par suite toutes les
constructions avaient été arrêtées
pendant cinq jours faute de pierre.

Mais nous avons omis de dire
que c'est sur les pressantes démar-
ches de M. Homberger, président
de la Chambre de Commerce que
l'administration des Monopoles
avait consenti à transiger en une
simple amende de cent francs celle
appliquée par le tribunal cor-
rectionnel.

Les travaux ont pu reprendre
dès samedi matin.

M. Vigné d'Octon qui devait ac-
complir un voyage de circum-
navigation en compagnie de sa
femme est venu tout simplement
hiverner à Tunis.

Ce député, au dire d'un de nos
confrères, était un partisan achar-
né du nauséabond Millet et de
l'œuvre néfaste de ce révoqué.

Nous nous félicitons jusqu'à un
certain point de la mésaventure qui
lui est arrivée car si elle était ad-
venue à un quidam quelconque, M.
Vigné d'Octon aurait haussé les
épaules et n'aurait rien voulu en
croire.

Les grossièretés du sieur Mar-
tinolli à son endroit et à celle de
sa femme, qui ne sont pas un cas
isolé, qu'il le sache bien, l'auront
fait changer d'idée, il faut l'espérer,
sur l'admiration qu'avait Millet
pour le peuplement de la Régence
par nos frères transalpins.

Puisque nous parlons de ce dé-
puté disons que le Conseil mu-
nicipal de Paris vient, par un vo-
te, de refuser l'acquisition de son
ouvrage : *La Gloire du Sabre*.

La 4^e Commission, composée en
majorité de nationalistes avait con-
clu au rejet.

La Chorale qui, depuis sa création,
a pris part à plusieurs concours
en France, où elle a remporté de
nombreuses récompenses, se pro-
pose de se rendre à Alger pour
participer au grand concours inter-
national qui aura lieu les 7 et 8
avril prochain.

A cet effet, pour se procurer les
ressources indispensables à son
voyage, elle donne demain soir à
l'Hotel des Sociétés Françaises un
grand concert dont on gardera
longtemps le souvenir.

Nous engageons nos concitoyens
à se rendre en foule au concert de
la Chorale.

Le nouveau mouvement dans le
personnel des ambassades qui
vient d'avoir lieu ne comprenait
encore pas le vilain moineau qui
répond au nom de Millet.

Il paraît que le dit Millet, dé-
goûté à jamais de la diplomatie
songerait à devenir colon en... Tu-
nisie.

S'il mettait jamais son projet à
exécution il serait bientôt dégoûté
aussi des entraves que suscite à
chaque pas l'administration tuni-
sienne et... viendrait grossir les
rangs des antirésidentiels.

M. Pavillier, directeur général
des Travaux publics est ren-
tré mardi soir à Tunis, il a repris
immédiatement la direction de son
service.

Tandis que le gouvernement s'en-
dort et que l'administration,
quand elle agit, fait généralement
des maladresses, si ce n'est pis,
l'initiative privée continue à ac-
complir des effets méritoires en ce
pays.

C'est à elle que nous devons l'ap-
parition à Tunis de l'eau d'Ain-
Garcî depuis longtemps réputée
dans le monde arabe, comme elle
le fit d'ailleurs du temps des Ro-
mains.

Les deux sources d'Ain-Garcî
ont été captées et aujourd'hui les

amateurs d'eau minérale peuvent
la trouver dans la plupart des phar-
macies de Tunis et dans les grands
magasins de comestibles.

Déjà, dans les grandes Brasse-
ries et dans les hôtels de premier
ordre de notre ville, l'eau de Gar-
cî figure sur la carte et partout elle
est réclamée. On la demande, en
effet, une première fois par curio-
sité ; on la redemande ensuite
parce qu'on l'a trouvée bonne et
parce que l'on s'est aperçu des bons
effets qu'elle produit.

Ceux qui ont connu le général
Servières alors qu'il comman-
dait, il n'y a pas longtemps, une
brigade en Tunisie, se sont fait une
pinte de bon sens en regardant
l'image du dernier numéro du *Petit
Journal Illustré*.

On ne peut réellement pas plus
se moquer du monde.

M. Clément Chemla, de la mai-
son Chemla frères, propriétaires
des grands magasins du *Petit
Louvre* est rentré mardi soir à
Tunis après avoir fait ses achats à
Paris.

Si l'on veut fumer d'excellentes
cigarettes, les *Macédoine* et les
Diana n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

La réforme de l'orthographe

Liste annexée à l'arrêté mi-
nistériel du 26 février
1901.

(SUITE ET FIN)

VERBE

Verbes composés. — On tolérera la
suppression de l'apostrophe et du
trait d'union dans les verbes compo-
sés. Ex : *entr'ouvrir* entrécroiser.

Trait d'union. — On tolérera l'ab-
sence de trait d'union entre le verbe
et le pronom sujet placé après le
verbe. Ex : *est-il ?*

*Différence du sujet apparent et du
sujet réel.* — Ex : *sa maladie sont
des vapeurs.* N'y a pas lieu d'ensei-
gner de règles pour des construc-
tions semblables dont l'emploi ne
peut être étudié utilement que dans
la lecture et l'explication des textes.
C'est une question de style et non de
grammaire, qui ne saurait figurer
dans les exercices élémentaires ni
dans les examens.

*Accord du verbe précédé de plu-
sieurs sujets non unis par la con-
jonction et.* — Si les sujets ne sont pas
résumés par un mot indéfini tel que
tout, rien, chacun, on tolérera tou-
jours la construction du verbe au
pluriel. Ex : *Sa bonté, sa douceur
le font admirer.*

*Accord du verbe précédé de plu-
sieurs sujets au singulier unis par ni,
comme, ainsi que et autres locutions
équivalentes.* — On tolérera toujours
le verbe au pluriel. Ex : *ni la dou-
ceur, ni la force n'y peuvent rien ou
n'y peut rien ; — la santé comme la
fortune demandent à être ménagées
ou demande à être ménagée ; — le
général avec quelques officiers sont
sortis ou est sorti du camp, — le chat
ainsi que le tigre sont des carnivores
ou est un carnivore.*

*Accord du verbe quand le sujet est
un mot collectif.* — Toutes les fois
que le collectif est accompagné d'un
complément au pluriel, on tolérera
l'accord du verbe avec le complé-
ment. Ex : *un peu de connaissances
suffit ou suffisent.*

*Accord du verbe quand le sujet est
plus d'un.* — L'usage actuel étant de
construire le verbe au singulier avec
le sujet plus d'un, on tolérera la con-
struction du verbe au singulier même
lorsque plus d'un est suivi d'un
complément au pluriel. Ex : *plus
d'un de ses hommes était ou étaient
à plaindre.*

*Accord du verbe précédé de un de
ceux (une de celles) qui.* — Dans quels

cas le verbe de la préposition relati-
ve doit-il être construit au pluriel, et
dans quels cas au singulier ? C'est
une délicatesse de langage qu'on
n'essayera pas d'introduire dans les
exercices élémentaires ni dans les
examens.

C'est, ce sont. — Comme il règne
une grande diversité d'usage relati-
vement à l'emploi régulier de *c'est*
et de *ce sont*, et que les meilleurs
auteurs ont employé *c'est* pour an-
noncer un substantif au pluriel ou
un pronom de la troisième personne
du pluriel, on tolérera l'emploi de
c'est au lieu de *ce sont*. Ex : *c'est ou
ce sont des montagnes et des précipi-
ces.*

*Concordance ou correspondance des
temps.* — On tolérera le présent du
subjonctif au lieu de l'impératif dans
les propositions subordonnées dé-
pendant de propositions dont le ver-
be est au conditionnel présent. Ex :
*il faudrait qu'il vienne ou qu'il
vint.*

PARTICIPE.

*Participe présent et adjectif ver-
bal.* — Il convient de s'en tenir à la
règle générale d'après laquelle on
distingue le participe de l'adjectif
en ce que le premier indique l'action
et le second l'état. Il suffit que les
élèves et les candidats fassent preuve
de bon sens dans les cas douteux.
On devra éviter avec soin les subtili-
tés dans les exercices. Ex : *des sau-
vages vivent errant ou errants dans
les bois.*

Participe passé. — Il n'y a rien à
changer à la règle d'après laquelle
le participe passé construit comme
épithète doit s'accorder avec le mot
qualifié, et construit comme attribut
avec le verbe être ou un verbe in-
transigeant doit s'accorder avec le
sujet. Ex : *des fruits gâtés ; — ils
sont tombés ; — elles sont tombées.*

Pour le participe passé construit
avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le par-
ticipe passé est suivi soit d'un infi-
nitif, soit d'un participe présent ou
passé, on tolérera qu'il reste invari-
able, quels que soient le genre et
le nombre des compléments qui pré-
cèdent. Ex : *les fruits que je me suis
laissés ou laissés prendre ; — les sau-
vages que l'on a trouvés ou trouvés
errant dans les bois.* Dans le cas où
le participe passé est précédé d'une
expression collective, on pourra à
volonté le faire accorder avec le col-
lectif ou avec son complément. Ex :
la foule d'hommes que j'ai vue ou vus.

ADVERBE

*Ne dans les propositions subordon-
nées.* — L'emploi de cette négation
dans un très grand nombre de pro-
positions subordonnées donne lieu à
des règles compliquées, abusives,
souvent en contradiction avec les
écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes sui-
vant que les propositions dont elles
dépendent sont affirmatives ou négatives
ou interrogatives, on tolérera la
suppression de la négation *ne* dans
les propositions subordonnées dé-
pendant de verbes ou de locutions
signifiant :

Empêcher, défendre, éviter que,
etc. Ex : *défendre qu'on vienne ou
qu'on ne vienne ;*

*Craindre, désespérer, avoir peur,
de peur que,* etc. Ex : *de peur qu'il
aille ou qu'il n'aille ;*

Douter, constater, nier que, etc.
Ex : *je ne doute pas que la chose soit
vraie ou ne soit vraie ;*

*Il tient à peu, il ne tient pas à, il
n'en faut que,* etc. Ex : *il ne tient
pas à moi que cela se fasse ou ne se
fasse.*

On tolérera de même la suppres-
sion, de cette négation après les
comparatifs et les mots indiquant
une comparaison : *autre, autrement
que* etc. Ex : *l'année a été meilleure
qu'on espérait ou qu'on ne l'espérait ;
— les résultats sont autres qu'on le
croyait ou qu'on ne le croyait.*

De même après les locutions à
moins que, avant que. Ex : *à moins*

qu'on accorde le pardon ou qu'on
n'accorde le pardon.

OBSERVATION

Il conviendra dans les examens,
de ne pas compter comme fautes
graves celles qui ne prouvent rien
contre l'intelligence et le savoir des
candidats, mais qui prouvent seule-
ment l'ignorance de quelque finesse
ou de quelque subtilité grammaticale.

Vu pour être annexé à l'arrêté du
26 février 1901.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
GEORGES LEYGUES.

Une bonne circulaire

Le ministre de la justice vient
d'adresser aux procureurs géné-
raux une circulaire, excellente de
tous points, que signaleront avec
plaisir ceux qui, comme nous, ai-
ment mieux louer que blâmer.

Lorsque l'odieuse politique fait
trêve pour un instant à leurs préoc-
cupations, nos gouvernants sont en-
core capables d'exprimer des idées
justes et d'édictier de sages pres-
criptions. Pourquoi agissent-ils si
souvent en hommes du parti, alors
qu'ils pourraient faire tant de bien
s'ils ne pensaient qu'à l'intérêt gé-
néral.

Le garde des sceaux, dans sa
récente circulaire, s'occupe de
deux questions, dont l'une intéresse
l'ordre social et l'autre la liber-
té individuelle : la récidive et la
détention préventive.

L'une des causes de la récidive
est le régime pénitentiaire lui-même.
Il est rare qu'une bonne natu-
re se pervertisse pas dans la pro-
miscuité des geôles, et il n'y a
d'exemple qu'un homme, entré
mauvais à la prison, n'en sorte pi-
re. La dépression morale résultant
des contacts et de la peine avilissante
réduisent le relèvement difficile au
condamné libéré. On a beaucoup
cherché — peut-être pas par les
moyens qu'il fallait — à améliorer
les lieux d'expiation ; mais on y a
réussi si peu, que le plus sage est
d'éviter, autant qu'il est possible,
l'application des peines corporelles.

C'est ce qu'a fait l'une des meil-
leures lois dues à l'initiative parle-
mentaire, la loi du 26 mars 1891,
qui permet aux magistrats de sus-
pendre l'exécution de la peine et au
condamné de s'y soustraire, si
dans l'espace de cinq ans il ne
s'est exposé à aucune poursuite.

Pour juger des effets de la loi de
sursis, il fallait attendre que la pre-
mière période de cinq ans fut pas-
sée. On peut maintenant apprécier
ses résultats et constater une dimi-
nution de la récidive. Le nombre
des sursis révoqués, à la suite d'une
seconde condamnation, n'a pas dé-
passé cinq pour cent.

Les tribunaux ont apporté une
certaine réserve, pour ne pas dire
une résistance, à l'application de la
loi Bérenger. Peu à peu, ils de-
viennent plus larges ; d'après la
dernière statistique, ils en ont fait
bénéficier environ un cinquième
des prévenus qui n'avaient encouru
aucune condamnation antérieure.
M. Monis estime que ce n'est pas
assez et invite ses substituts à solli-
citer plus souvent des juges l'application
de cette mesure bien-
faisante.

En ce qui concerne la détention
préventive le ministre de la justice
extrait des statistiques des chiffres
qui constatent un incontestable
abus.

Sur 24.449 individus envoyés en
police correctionnelle par ordon-
nance des juges d'instruction, 21.756
étaient incarcérés.

Sur 13.756 qui ont bénéficié d'une
ordonnance de non-lieu, 3.896
avaient subi une détention plus ou
moins longue.

Y avait-il, dans tous ces cas, des
indices de culpabilité assez sérieux,
une nécessité sociale assez pres-
sante, pour justifier la délivrance
d'un mandat de dépôt ? M. Monis
ne le pense pas et appelle sur ce

point l'attention des parquets. Il
pose en principe qu'en matière
correctionnelle, la détention pré-
ventive ne doit être qu'une pour
tout homme qui a un domicile,
une profession stable et des atta-
ches dans le pays.

Une simple circulaire sera-t-elle
suffisante pour avoir raison d'habi-
tudes invétérées ? Ne vaudrait-il
pas mieux une loi qui substituerait
la juridiction de la chambre du conseil
à l'omnipotence d'un seul ma-
gistrat ?

EN VENTE
à l'Imprimerie J. Picard et C^{ie}, à
Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français
ouvrage très utile à l'usage des per-
sonnes même ne sachant pas lire
l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

LE MONDE INCENDIE

En ouvrant nos colonnes à la produc-
tion du MONDE VIE, nous ne pouvons met-
tre de côté le MONDE INCENDIE qui fut
la sœur jumelle, elles marchent toutes
deux à côté l'une de l'autre ; même di-
rection, même conseil d'administration.
Fondées en 1864 toutes deux, elles sont
encore jeunes, mais cette dernière s'est
développée plus rapidement, il est vrai
de constater que la branche, incendie de
toutes les branches de l'assurance, est
la plus facile à exploiter et surtout à or-
ganiser.

Le MONDE INCENDIE a pris une place
prépondérante dans l'assurance françai-
se qui se formulait au 1^{er} janvier 1900,
par un total de primes à encaisser comme
affaires en cours de 21.258.852 fr.32.
Ce total démontre préemptoirement la
place prise par cette Compagnie dans
l'espace de 36 années de travail.

La branche incendie, si elle n'a pas à
supporter les mêmes besoins de réserves
que la branche vie, il ne s'ensuit pas
moins que la solidité financière d'une
Compagnie joue un grand rôle dans le
travail de propagande nécessaire par la
concurrence. Dans cet ordre de faits, le
MONDE INCENDIE se trouve aussi dans
des conditions presque exceptionnelles,
comme pour le MONDE VIE nous procédons
par démonstrations chiffrées ; tou-
jours au 1^{er} janvier 1900, la Compagnie
possédait les réserves suivantes :

RÉSERVES	TOTAUX
Statutaires.....	497.269 39
Pour risques en cours..	859.058 49
Spéciale.....	253.655 53
Total.....	1.618.827 37

Capital..... 6.000.000 »
Primes à recevoir..... 21.258.852 55

Total des garanties..... 28.874.507 72

Ce total de garanties de près de 29
millions, nous le retrouvons dans l'actif
de la Compagnie qui s'élevait à la même
époque à 30.721.082 fr., dont voici
les placements et les dépôts :

Actif de la Compagnie le MONDE INCENDIE au 1 ^{er} janvier 1900 :	
Actionnaires.....	3.600.000 »
Immeubles.....	3.364.161 83
Rentes sur l'Etat et obligations de chemins de fer français.....	900.020 20
Cautionnement italien, 2.500 fr. Rente italienne 5 0/0.....	32.260 40
Banquiers de la Compagnie.....	168.550 81
Effets à recevoir.....	765 »
Caisse.....	20.239 75
Jetons de présence en caisse.....	852 36
Plaques.....	7.295 25
Inspection générale d'Italie.....	34.418 74
Primes à recevoir à Paris	4.474.617 38
Primes à recevoir dans les agences.....	17.896.529 79
Primes à recevoir pour réassurances reçues... Agences générales :	53.949 43
Espèces.....	460.696 38
Primes en recouvrement	346.334 55
Primes échues à encaisser à Paris.....	69.084 81
Intérêts et loyers à rec..	49.276 32
Recours à exercer.....	105.699 95
Compagnies de réassur..	438.339 33
Total.....	30.721.082 28

Depuis 36 ans que le MONDE INCENDIE
existe, la Compagnie a payé comme in-
dennités à ses assurés la somme de
64.279.868 fr., plus de 64 millions et ce,
sans contestations retentissantes, ce qui
est toujours à mettre à l'actif d'une
Compagnie d'assurances, arrangement arbi-
traire et le moins de procès possible, telle
est la manière de conclure de la Compa-
gnie.

Tous ces chiffres seront un peu modi-
fiés quand nous serons en possession des
comptes rendus annuels, mais ces modi-
fications seront à l'avantage de la Com-
pagnie.

Nos lecteurs nous sauront gré
d'avoir reproduit les tableaux de situa-
tion de la Société d'assurances
Monde Vie et *Monde-Incendie*, que
nous avons trouvé dans la *Gazette*

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

des Assurés, l'un des plus importants journaux techniques de France.
Le Monde Vie et le Monde Incendie ont à Tunis, on le sait, un des plus gros portefeuilles d'assurances de la Tunisie, confié à M. G. Attia, son inspecteur à Tunis, 25, avenue de Paris.

M. le député Albin Rozet qui, lors de l'interpellation Berthelot, réservait toutes ses tendresses pour l'élément indigène et ne sut pas trouver un mot d'indignation contre la gestion millettique que nous dûmes subir pendant six longues années malgré nos appels déchirants à la Métropole vient d'arriver à Tunis.
Connaisant les devoirs de l'hospitalité nous n'engagerons pas nos compatriotes à huer ce député sur son passage mais nous leur conseillerons de l'accueillir froidement comme un indifférent.

Chronique locale et régionale

M. le général de La Bégassière, accompagné de son officier d'ordonnance le capitaine Tourdes, est rentré, hier, à 11 heures, par le train de Sousse, retour de sa tournée d'inspection dans les postes du sud de la Tunisie.

Le général était plein de vigueur mais son officier d'ordonnance semblait très fatigué... postérieurement.

Des nombreux officiers attendaient leur chef sur le quai de la gare.

M. Abita, l'entrepreneur bien connu, a été déclaré adjudicataire des travaux inachevés de notre futur hôtel municipal avec un rabais 13 0/0.

Souk-El-Arba

Sous le prétexte que la baraque servant de buffet, café, concert se trouve dans l'enceinte de la gare, le locataire se croit dispensé, comme M. Enjalvin le lui a dit, de demander à qui de droit les autorisations nécessaires de rester ouvert jusqu'à des 2 et 3 heures du matin et d'y donner des soirées musicales ou dansantes sans en acquiescer les droits.

Il y a certainement là une négligence de la part des différents fonctionnaires de Souk-el-Arba que les chefs de service de ces meneurs devraient faire cesser.

Les Nassen

Notre école a été ouverte mardi dernier.
Une vingtaine d'enfants en majorité italienne sont venus se faire inscrire.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier
Prix modérés.

Ferryville

Le touriste qui va faire un tour à Ferryville-Sidi-Abdallah pour jeter un coup d'œil sur les importants travaux de notre futur arsenal méditerranéen se demande s'il ne s'est pas trompé et si, par hasard, par un effet magique, il ne se trouve pas transporté en quelque point de la côte Sicilienne.

C'est qu'en effet, sur une population de près de cinq mille individus le Français y est l'exception, une centaine tout au plus, on n'y parle pas d'autre langue que le sicilien, tous les chantiers de terrassements, maçonnerie ou autres sont occupés par des Siciliens; en un mot c'est un coin de la Sicile transporté à Ferryville-Sidi-Abdallah. Cette situation ne peut se prolonger et l'argent de la France ne doit pas servir à faire vivre les sujets de Victor-Emmanuel III. Les

efforts de l'administration doivent tendre à attirer à Ferryville-Sidi-Abdallah des maçons Limousins qui excellent dans l'art de la maçonnerie.

Il y a du travail pour plusieurs années, certainement nombreux, sont nos compatriotes de ces régions qui viendront travailler et qui peut-être se décideront à planter leur tente en Tunisie. Un touriste.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr Ph. Bernard.

COMPAGNIE DU GAZ

Régie cointéressée des Eaux de Tunis SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 3.000.000 de francs

Avis aux actionnaires

MM. les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'art. 34 des statuts, en assemblée générale ordinaire, au bureau de la Société, à Paris, rue Vivienne, 12, pour le jeudi 18 avril prochain, à trois heures et demie précises.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration; Rapport du commissaire; Approbation des comptes et fixation du dividende; Nomination du ou des commissaires.

Les titres doivent être déposés avant le 3 avril, au siège social ou à la Banque de Tunisie à Tunis, ou au bureau de la Compagnie à Paris, 12, rue Vivienne.

Le Conseil d'administration.

Les eaux minérales et les Hôpitaux

Les hôpitaux sont, on le sait, autorisés à employer un certain nombre d'eaux minérales naturelles, approuvées par un comité scientifique, après examen de leur minéralisation et de leur efficacité. Or, parmi toutes les nombreuses eaux purgatives, c'est l'HUNYADI-JANOS qui est en usage dans tous les services pour son effet certain, rapide et doux, pour son énorme avantage de ne pas fatiguer le malade, de le purger progressivement.

Ainsi s'explique et se justifie la vogue de cette eau célèbre dans le monde entier. Elle a de plus, le mérite de se vendre très bon marché, et d'être ainsi à la portée de tout le monde. Mais il faut se méfier des imitations, très nombreuses, et exiger toujours la marque et le nom d'HUNYADI-JANOS, garantie d'efficacité prompt et certaine.

VIENDE DE PARAÎTRE

"L'INDICATEUR TUNISIEN"
ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction
Passage de Bénévent, TUNIS

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques
ALFRED ANCELIN
Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.
11, Rue, d'Espagne TUNIS

Spectacles
FOLIES-BERGÈRE
Tous les soirs à 8 h. 1/2

Grand Concert Spectacle Attractions

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.
RÉPÉTITION PUBLIQUE
MATINÉE
Samedi, Dimanche et Jours de Fête

Grand Hôtel et Restaurant
DU
CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophthalmique
de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS
F. MACHERET
Dépositaire

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.
Médaille d'Or, Exposition Universelle: Paris 1900.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous:

A VENDRE
MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^e H. GAUDIBERT.

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11
COSTUMES POUR DAMES
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNE

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2; marque, Cie française des moteurs à gaz.
S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Grand Hôtel et Restaurant
DU
CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophthalmique
de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS
F. MACHERET
Dépositaire

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.
Médaille d'Or, Exposition Universelle: Paris 1900.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous:

A VENDRE
MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal inséré dans plusieurs numéros de la Dépêche Tunisienne et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^e H. GAUDIBERT.

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11
COSTUMES POUR DAMES
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNE

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2; marque, Cie française des moteurs à gaz.
S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

E. FAURE et C^{IE}
TUNIS — 14, Rue d'Italie, 14 — TUNIS
Grande Spécialité de Chaussures
pour Hommes, Dames et Enfants
Pour les fêtes de Pâques mise en vente de toute la chaussure d'été. Bas et chaussettes tous genres, haute nouveauté.
Malles, Valises, Articles de voyage
Prix Fixe + Maison de Confiance + Prix Fixe

TUNIS-HOTEL
12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DATTES A. BONNENFANT
Expéditions en colis--postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes: Avenue de France, 10, Librairie Dimoflys. — Par correspondance: Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS
Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

HYGIÈNE DE LA BOUCHE
Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.
Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

VINS ET COMESTIBLES
GROS M^{ME} V^{VE} MARRILLIÉ DÉTAIL
TUNIS — 10, Rue d'Italie, 10 — TUNIS
Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par papier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
MODÈLE du FLACON
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Gafte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

GDE Brasserie Tourtel

A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE

REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des premières marques

Société des sables de l'Oued-Miliane (DITE KLÉDIA)

La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DEPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne

TUNIS — AU PORT — TUNIS

MM. Durand frères ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils pourront trouver à la Taverne Alsacienne une excellente cuisine, vins et des consommations de premières marques.
M. Th. DURAND se recommande par ses talents culinaires.
Repas sur commande. — Service à la carte et à prix fixe
Prix modérés English Spoken

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

H. BOURREL

entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPOTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis, Avenue de France

Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0.

MM. A. Guerriera et S. Messa fils

Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX PÈRE ET FILS et Cie de Grenoble.

BUREAUX ET ENTREPOTS : 10, RUE DE GRÈCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

M^{ME} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

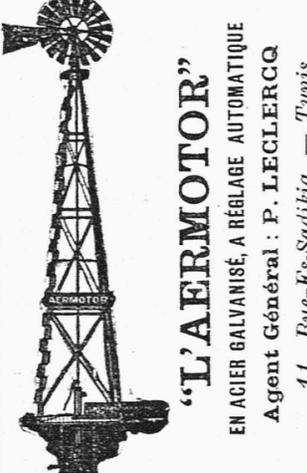
GRAND HOTEL DE FRANCE

Actuellement en construction
Ouverture le 1^{er} juillet 1901

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESEUR

Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



Pasteurisation des Vins

APPAREIL BOURDIL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

Demandez partout

LE KINA-BELLOTT

ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

Ateliers de Charpente et Menuiserie

PAUL ROSARD

Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

MAISON DE DÉCORS

FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES

Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

PAPIERS PEINTS, VITRAUX

La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
Eau minérale purgative, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL

Restaurant à prix fixe et à la carte
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
ON PREND DES PENSIONNAIRES

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE *Très peu gazeuse* | SOURCE PASTEUR *Gazeuse*

VENTE Au détail : 0 fr. 40 la bouteille contenant un litre. La bouteille vide doit être reprise pour 10 cent. Par caisse : 18 fr. la caisse de cinquante bouteilles. Les bouteilles vides seront reprises pour 10 cent. l'une, soit 5 fr. par caisse.
Ces prix mettent l'eau d'Ain-Garci à la portée de toutes les bourses, puisque les consommateurs la paieront, verre non compris, 0 fr. 30 la bouteille au détail et 0 fr. 26 prise par caisse.

Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hotel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilcar — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE

C. FÉBRIER
TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS

Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE

Avenue de France et rue de Bône, Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES **TORRILHON* et Cie**
DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Carotages pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), macramois, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Cie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis

Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur Ville-de-Sfax, Capitaine Durand attendu de Marseille le 28 mars repartira pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, et Marseille le 29 mars 1901.
Le vapeur français Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba attendu de Marseille le 1^{er} avril repartira pour Bizerte Bône et Philippeville le même jour.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.

Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Usine du Bou-Kornine

Hammam-Lif
A. BELLINO

CHAUX

éminemment hydraulique
VENTE AU DÉTAIL
10, rue de Grèce, Tunis